

## **Contribution de la CPME Réunion à la plateforme commune des acteurs économiques**

---

La Réunion traverse une nouvelle crise dont l'issue reste incertaine. Grâce à la mobilisation de l'Etat et des collectivités locales et surtout au courage et à la détermination de nos entreprises, nous avons toutefois réussi à préserver notre écosystème économique et social.

Parce que le risque sanitaire reste présent, il nous oblige collectivement à la plus grande vigilance. Mais les fondamentaux économiques de nos entreprises sont profondément dégradés et les perspectives de reprise sont fragiles voire absentes pour certains secteurs comme le tourisme.

Face à cette situation, la CPME ne peut que faire preuve de **solidarité économique** et s'associe à cette plateforme commune du monde économique réunionnais. Nos propositions doivent initier un dialogue renforcé public/privé pour une meilleure efficacité des investissements publics pour et par notre territoire. Cette approche favorisera l'ancrage territorial avec pour finalité la maximisation de chaque euro investi sur notre île.

Nous appelons donc à :

- Poursuivre la mobilisation pour assurer la protection sanitaire de nos concitoyens avec l'application de protocoles adaptés à notre insularité et aux contraintes de chacune de nos branches professionnelles.
- **Activer des mesures de sauvegarde pour préserver la compétitivité de nos** entreprises et accompagner les baisses d'activité dans certaines branches. Il s'agit notamment de reconstituer la trésorerie de nos TPE-PME, surtout les artisans et certaines professions libérales, mais plus globalement l'ensemble des acteurs dont l'activité peine à reprendre (comme le tourisme, la culture et l'événementiel). La réponse du PGE n'est pas suffisante car elle ne concerne qu'à peine 5.000 entreprises à La Réunion sur les 41.000 enregistrées.
  - ***Prolonger le dispositif d'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 (voire mi 2021 dans certains secteurs) pour toutes les entreprises impactées par la crise et pas seulement pour celles dans les secteurs en tension. Il devra éventuellement couvrir les salariés en septaine de retour sur le territoire en cas d'impossibilité de télétravail.***
  - ***Mettre en place de l'affacturage inversé dans le cadre de la commande publique qui serait éventuellement porté par BPI***
- Déployer un ambitieux plan de relance qui passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs réunionnais pour prioriser, dans un projet territorial, une réponse réunionnaise aux besoins de trésorerie de nos TPE/PME:
  - ***Exonérer d'IS les montants réinvestis dans l'entreprise ou remontés aux fonds propres pour renforcer la solvabilité et les fonds propres des sociétés à la suite de la pandémie de COVID-19.***

- *Porter le différé de remboursement du PGE à 2 ans et étaler la période d'amortissement sur 10 ans*
- *Mobiliser l'épargne locale au travers d'une bonification du nouveau dispositif Madelin IR-PME (décret du 9 août) dont le plafond serait porté à 50 % en outremer jusqu'à fin 2021 pour des entreprises ayant leur siège social en outre-mer.*